



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Renouvellement de la convention d'usage règlementant l'utilisation d'une parcelle de l'ENS de la tourbière du Peuil et propriété du Département comme chargeoir à bois

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 72/2026

Nomenclature : 8.8

Domaine : Environnement

Le rapporteur : Monsieur Yannick PASDRMADJIAN

Le Rapporteur EXPOSE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi « Barnier » du 2 février 1995 affirmant la compétence du Département dans la mise en œuvre d'une politique de protection des espaces naturels,

VU la décision du Conseil général de l'Isère en date du 6 février 1999, de classer la tourbière du Peuil Espace Naturel Sensible départemental,

VU le schéma départemental des Espaces naturels sensibles isérois approuvé par le Conseil départemental de l'Isère du 27 septembre 2024,

VU le règlement d'intervention sur le réseau des Espaces protégés isérois approuvé par la commission permanente du 6 décembre 2024,

VU la convention d'usage de ce chargeoir à bois datée de 2014 signée par le Maire de Claix et le Président du Département de l'Isère,

CONSIDERANT les difficultés initiales rencontrées par les services du département pour préserver l'ENS de la tourbière du Peuil des stockages inconvenants de grumes dégradant le bien protégé du Conseil départemental de l'Isère,

CONSIDERANT que la convention signée en 2014 est arrivée à échéance,

CONSIDERANT l'excellente collaboration entre la Mairie de Claix et le Département de l'Isère depuis cette date, quant à la gestion d'une partie de la parcelle J13 affectée à ce chargeoir.

Le Rapporteur PROPOSE d'approuver le contenu de la convention réglementant l'usage du chargeoir à bois de la parcelle J13 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le contenu de la convention réglementant l'usage du chargeoir à bois de la parcelle J13.

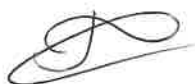
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28/09/2026

Date de retrait: 28/11/2026